

FICHE DE POSTE FAM

QUALIFICATION : Aide Médico Psychologique

IDENTIFICATION SELON LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE 66

FILIERE : Médico Social, filière adulte handicapée mentale
REGROUPEMENT DE METIERS : métiers du social

MISSIONS

DEFINITION DU METIER SELON LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE 66 : Seconde les éducateurs dans les tâches éducatives en vue d'une assistance individualisée auprès des personnes handicapées dont l'état physique et psychique l'impose dans les établissements recevant des insuffisants mentaux profonds, des handicapés moteurs, des infirmes moteurs cérébraux, des enfants atteints de troubles associés importants.

Justifie du certificat d'aptitude délivré au nom du Secrétaire d'Etat à l'Action Sociale et à la Réadaptation par le Chef du Service de l'Action Sanitaire et Sociale, au titre de l'arrêté ministériel du 04-09-1972 (tel que modifié par Avenant n° 48 du 11-04-1973).

SPECIFIQUES A L'ETABLISSEMENT

Accueil en internat de personnes adultes handicapées mentales et/ou physiques, nécessitant un accompagnement permanent de proximité.

MISSION 1 : Assister, Accompagner et Bien traiter les personnes dans tous les actes de la vie quotidienne en mettant en avant ses compétences éducatives

- action : aider à se laver, s'habiller, se déplacer et se nourrir au travers d'un acte éducatif. Il doit savoir mobiliser les autres professionnels si, par exemple, un acte paramédical est demandé.
- action : assurer des tâches matérielles pour favoriser un accompagnement adapté.
- action : mettre en place tous les moyens pour sécuriser l'accompagnement.
- action : respecter l'utilisateur autant verbalement que physiquement.

MISSION 2 : Maintenir et favoriser les acquis de l'utilisateur à travers l'action éducative

- action : observer et évaluer les possibilités du résident.
- action : le solliciter pour le faire participer à chaque fois que cela est possible, sans le surestimer.
- action : verbaliser l'ensemble de l'accompagnement.
- action : donner un sens aux activités et ateliers proposés.
- action : favoriser l'autonomie, avoir une approche éducative du faire « faire. »
- action : créer un environnement convivial et adapté.
- action : participer avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire à la conduite du projet personnalisé du résident.
- action : assurer le suivi de ce projet et proposer de nouveaux axes à travailler.

MISSION 3 : Soutenir, accompagner et encourager les activités de communication

- action : mettre en place des activités d'éveil et de présence pour stimuler maintenir le résident.
- action : l'inciter à communiquer par la parole et/ou le geste.
- action : travailler la socialisation à travers la vie en collectivité et sur l'extérieure.
- action : respecter la personne dans son positionnement d'utilisateur/citoyen.
- action : favoriser l'épanouissement de la personne dans le "faire plaisir"
- action : respecter le cadre individualisé du lieu de vie.

MISSION 4 : Accompagner dans les situations d'urgence

- action : rassurer en situation de mal être.
- action : mettre en place un accompagnement spécifique et individualisé.
- action : mettre en œuvre tous les moyens d'accompagnement en cas de trouble de comportement.
- action : mettre en œuvre tous les moyens d'accompagnement en cas d'altération de son état général.
- action : accompagner l'utilisateur en fin de vie.
- action : mettre en œuvre tous les moyens d'accompagnement en cas de deuil.

MISSION 5 : Maintenir le lien familial

- action : travailler en collaboration avec le représentant légal.
- action : favoriser les outils de communication : téléphone, courrier, visites, etc.
- action : s'approprier l'histoire du résident pour mieux comprendre la problématique actuel et savoir adapter la réponse.
- action : assumer le rôle de référent auprès du résident.

MISSION 6 : Projet d'Accompagnement Personnalisé

- action : il participe aux écrits du projet d'accompagnement personnalisé.
- action : il participe aux synthèses.
- action : il veille à ce que le projet soit respecté de tous et modifié si besoin

MISSION 7 : Travail en équipe

- action : il sait écouter l'ensemble des professionnels.
- action : il est force de proposition et fait valoir ses idées afin que chacun soit complémentaire.
- action : il est capable d'échanger avec les professionnels dans le cadre d'une communication respectueuse.
- action : il prend le relais si un professionnel est en difficulté notamment autour de violence de l'usager.

MISSION 8 : Formation

- action : pour être au plus proche du besoin des usagers le professionnel doit pouvoir se former soit à sa demande, soit à la demande de l'employeur.

LIENS HIERARCHIQUES ET REGLES DE DELEGATION

Position dans l'organigramme :

Il est positionné hiérarchiquement sous la responsabilité du Directeur et du Directeur Adjoint.

Il travaille en collaboration avec l'ensemble de l'équipe pluri professionnelle : Moniteur Educateur, Aide Soignante, Infirmière, Psychomotricien, Agent Service Intérieur de nuit et de jour, Secrétaire, Psychologue et Kinésithérapeute.

COMPETENCES REQUISES

FORMATION/DIPLOME :

Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Aide Médico Psychologique

COMPETENCES

- approche et connaissance du handicap
- bonne aptitude physique et mentale
- travail en équipe
- savoir observer et écouter

CONDITIONS PARTICULIERES

- l'amplitude horaire : 7h30 à 21h pour la journée.
- travail le week-end.
- bonne aptitude physique en raison des pathologies des résidents : trouble de comportement avec agressivité possible sur le personnel et les autres résidents, crise comitiale nécessitant un « transport de fortune » en toutes situations, redressement d'un résident en situation de chute, etc.
- en raison de la lourdeur de la prise en charge de ce type de population, il est nécessaire de requérir des qualités psychologiques en matière de patience, de disponibilité, de contact dans la relation avec autrui et faire preuve de réserve en présence de toute personne étrangère au service.

MOYENS ET OUTILS NECESSAIRES POUR L'EXERCICE DE LA FONCTION

- un temps de réunion de 2h30 est programmé chaque semaine, permettant soit de participer à une réunion de fonctionnement hebdomadaire, soit permettant de faire du travail de préparation ou d'investigation.
- un temps de préparation de 3h toutes les quatre semaines est planifié pour préparer, entre autres, les projets d'accompagnement personnalisé.
- accessibilité au dossier du résident : infirmier, éducatif et administratif.
- moyens matériels et financiers sous la responsabilité de celui qui l'utilise : véhicule, téléphone mobile et matériel d'activité.
- une vêtue professionnelle annuelle.